

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171124-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 24

OBJET : Partenariat avec la DRAC pour l'accueil d'une compagnie en résidence Tremplin : convention

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 2 novembre 2017.

La Commune accueillera, en partenariat avec le Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes, la Compagnie Le Désordre des Choses dans le cadre d'une résidence de création comme défini par la circulaire du 8 juin 2016.

La compagnie bénéficiera sur deux années d'une aide de l'Etat de 10 000 € annuelle. Les artistes seront associés à différentes actions tout au long de la saison 2017/2018 :

- Encadrement des lectures théâtralisées avec les 1^{ère} L du lycée Virlogeux ;
- Travail sur une petite forme artistique pouvant être jouée dans différents lieux non équipés à Riom mais aussi sur le territoire, autour de leur diptyque intitulé « Babar » ;
- Résidence de la compagnie avec des actions de médiations proposées à différents publics ;
- Diffusion dans le cadre d'Accès Soirs de deux représentations du spectacle Babar dont une dans le cadre de Cours et Jardin 2018, évènement annuel autour du théâtre et de la jeunesse ;
- Animation d'ateliers théâtre et d'écriture théâtrale, encadrement de stages et présence artistique sur le territoire.

La Commune soutiendra la compagnie par la mise à disposition de lieux, la rémunération des prestations réalisées et l'achat du spectacle dans le cadre d'Accès Soirs. En fin de saison un bilan sera réalisé entre les trois parties, en amont de chaque nouvelle opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de partenariat avec l'Etat – DRAC et la compagnie le Désordre des Choses,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL